

ministère des Affaires extérieures à Ottawa pour les ambassadeurs canadiens.

La remise des lettres de créance consiste à présenter au chef de l'État accréditaire un document officiel, portant le sceau et la signature du gouverneur général, qui l'accrédite auprès du pays hôte. L'ambassadeur présente aussi la lettre de rappel de son prédécesseur.

La date de la remise de ces documents détermine la place de l'ambassadeur dans l'ordre de préséance du corps diplomatique de ce pays.

Cette cérémonie varie selon le pays. L'ambassade doit demander des instructions précises — voire un scénario — sur son déroulement auprès du Bureau du protocole du pays accréditaire.

La tenue vestimentaire requise est habituellement ce qu'on appelle « l'uniforme diplomatique » — la jaquette et le pantalon rayé — ou, s'il y a lieu, le costume national. Le Bureau du protocole doit aussi préciser si on doit porter ses décorations et ses médailles, si le conjoint peut assister à la cérémonie et, enfin, la tenue vestimentaire des dames. Au Canada, ambassadrices ou femmes d'ambassadeurs qui assistent à l'événement, portent soit le costume national, soit une robe d'après-midi, sans gants ni chapeau et quelques bijoux sobres (si elles le désirent). L'ambassadeur offre généralement une « coupe de champagne » à la résidence officielle après la cérémonie.

b) Haut-commissaire

Un haut-commissaire est un chef de mission accrédité auprès d'un pays membre du Commonwealth. Quand ce pays ne reconnaît pas la reine comme chef d'État, il présente une lettre de commission. Ce document est adressé par le chef de l'État accréditant (dans le cas du Canada, le gouverneur général) au chef de l'État accréditaire (le président de l'Inde, par exemple).

Au Canada, la cérémonie de présentation d'une lettre de commission est la même que celle des lettres de créance.

Pour les pays qui reconnaissent la reine comme chef d'État, le document présenté par le haut-commissaire est une lettre de nomination émise par le premier ministre de l'État accréditant et adressée au premier ministre du pays accréditaire.

Au Canada, cette présentation se fait simplement en tenue de ville. Pour connaître la manière de procéder ailleurs, on s'adresse au Bureau du protocole du pays accréditaire.

On considère habituellement qu'un haut-commissaire qui présente une lettre de nomination entre officiellement en fonction le jour de son arrivée dans le pays accréditaire. Cette date détermine aussi sa place